



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève (Suisse)

Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après (résolution 7 du Conseil des Délégués de 2019)

RAPPORT INTERIMAIRE

Mai 2022

FR

CD/22/20

Original : anglais
Pour information

Document établi conjointement par
le Comité international de la Croix-Rouge et
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
en consultation avec le groupe de référence du Mouvement sur le déplacement interne

RÉSUMÉ

Dans un contexte mondial où les conflits armés, les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, les catastrophes, les effets des changements climatiques et d'autres situations d'urgence entraînent des déplacements internes dans 149 pays¹ et engendrent des besoins humanitaires immédiats et à long terme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) joue un rôle fondamental pour soutenir les personnes déplacées dans leur pays, ainsi que les autres personnes touchées par les déplacements internes.

Le Mouvement s'emploie de longue date à aider et à protéger les personnes et les communautés touchées par les déplacements internes. La résolution du Conseil des Délégués de 2019 intitulée « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après » souligne l'importance d'adopter une approche globale du Mouvement qui prenne en compte les besoins et les vulnérabilités propres aux déplacés internes, l'impact de leur déplacement sur les communautés hôtes, ainsi que les besoins des personnes exposées au risque de déplacement et de celles qui restent.

Cette résolution reconnaît également la pertinence que conserve la Politique du Mouvement relative au déplacement interne lorsqu'il s'agit de clarifier, de préciser et d'orienter l'action menée par le Mouvement dans le domaine du déplacement interne.

Le présent rapport intérimaire montre que les Sociétés nationales du monde entier continuent de répondre aux besoins des communautés touchées par le déplacement interne. Il fournit des exemples d'actions menées par les Sociétés nationales au Cameroun, au Honduras, en Libye, au Myanmar et en Ukraine, qui illustrent la façon dont la Politique de 2009 et la résolution de 2019 sont appliquées sur le terrain.

Suite à l'adoption de la résolution du Conseil des Délégués de 2019, un Groupe de référence du Mouvement sur le déplacement interne (Groupe de référence) composé de représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été établi pour servir de communauté de pratique et assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique et de la résolution. Le rapport met en évidence le rôle actif que joue déjà ce Groupe de référence dans la promotion des bonnes pratiques à travers le Mouvement ; le soutien aux études sur les nouvelles problématiques humanitaires liées au déplacement interne ; et l'élaboration de nouveaux outils à l'appui de la réponse du Mouvement face au déplacement interne.

Enfin, le rapport souligne les efforts déployés par le Mouvement aux niveaux national, régional et mondial dans le domaine de la diplomatie humanitaire sur la question du déplacement interne.

1) INTRODUCTION

Fin 2020, on comptait 55 millions de déplacés internes dans le monde². La même année, des catastrophes et des conflits ont causé 40,5 millions de nouveaux déplacements internes, dont il est fait état dans un récent rapport de la Fédération internationale intitulé *Displacement in a Changing Climate*. Les catastrophes sont la principale cause des nouveaux déplacements internes et la vaste majorité (98 %) de l'ensemble des déplacements liés aux catastrophes a eu lieu dans le contexte d'aléas météorologiques et climatiques – pour la plupart des inondations et des tempêtes, mais également des feux de végétation, des glissements de terrain, des températures extrêmes et des épisodes de sécheresse. En cas de catastrophe, les personnes vivant dans des contextes fragiles ou touchés par un conflit sont plus susceptibles de devoir se déplacer à l'intérieur de leur pays en raison de l'absence de mesures d'atténuation des risques et de renforcement de

¹ Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), Rapport mondial sur le déplacement interne 2021, https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/2021-11/GRID21_FR_LR.pdf

² Ibid.

la résilience. La pandémie de Covid-19 a également accru les risques et les besoins humanitaires auxquels sont confrontés les déplacés internes, tout en plaçant les gouvernements et leurs partenaires humanitaires face à un défi opérationnel majeur.

Dans ce contexte mondial, le Mouvement joue un rôle crucial dans la réponse apportée aux situations de déplacement interne. Au travers de ses actions humanitaires, qui couvrent la prévention, la réduction des risques, la résilience, la préparation aux catastrophes, l'intervention et l'appui aux solutions durables, il améliore considérablement la vie des personnes du monde entier touchées par le déplacement interne.

L'une des principales forces du Mouvement réside dans sa proximité avec les communautés, grâce à laquelle il occupe une position de choix pour comprendre les complexités locales du déplacement interne et exercer une influence positive sur les gouvernements et les décideurs. Ce rapport intérimaire souligne l'utilité des mandats et des compétences complémentaires des différentes composantes du Mouvement – notamment le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire – dans la réponse aux défis liés aux déplacements internes.

2) CONTEXTE

En 2009, le Mouvement a adopté la Politique du Mouvement relative au déplacement interne. Ce document décrit l'engagement du Mouvement à protéger et aider les personnes touchées par le déplacement interne du fait d'une catastrophe, d'une crise, d'un conflit ou d'une autre situation de violence. Si les engagements qui y sont énoncés sont toujours pertinents pour ce qui est d'éclairer, de préciser et d'orienter l'approche du Mouvement en matière de déplacement interne, il n'en va pas de même pour le contexte dans lequel le Mouvement opère, la portée et l'ampleur des déplacements internes et des besoins humanitaires qui en découlent s'étant fortement amplifiées.

Pour attirer l'attention sur l'aggravation de la situation liée au déplacement interne, les composantes du Mouvement ont saisi l'occasion que constituait le Conseil des Délégués de 2019 pour réaffirmer ensemble leur engagement collectif envers les personnes touchées par le déplacement interne, ainsi que la pertinence que conserve sa Politique en la matière, et pour préciser leurs priorités pour l'avenir. Ces points ont été inscrits dans la [résolution intitulée « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après »](#).

3) ANALYSE/PROGRÈS RÉALISÉS

A) Création du Groupe de référence du Mouvement sur le déplacement interne

En 2020, à la suite de l'adoption de la résolution du Conseil des Délégués de 2019, le Groupe de référence du Mouvement sur le déplacement interne a été créé pour servir de communauté de pratique. Il s'agissait d'encourager les acteurs de la réponse face au déplacement interne à échanger leurs expériences et les enseignements tirés de leurs actions, mais aussi de promouvoir la mise en œuvre de la résolution et d'en assurer le suivi. Le Groupe de référence est également chargé de soutenir les actions de promotion du travail du Mouvement et d'influer plus largement sur le débat politique relatif au déplacement interne. Il est constitué de représentants de 17 Sociétés nationales issues des cinq régions, ainsi que de représentants du CICR et de la Fédération internationale.

Le Groupe de référence continue de jouer un rôle actif dans la diffusion, au sein du Mouvement, de la Politique du Mouvement et de la résolution du Conseil des Délégués de 2019. À cet effet, il a élaboré une stratégie de diffusion et répertorié les principales occasions, au niveau régional, de promouvoir ces deux documents auprès des Sociétés nationales. Il encourage et favorise le partage d'expériences, de bonnes pratiques et des enseignements tirés, ainsi que le renforcement des capacités des Sociétés nationales de faire face au déplacement interne.

En 2021, le Groupe de référence a organisé deux ateliers à l'échelle mondiale. Le premier, thématique, a porté sur le déplacement interne et la protection. Il s'est articulé autour d'un débat sur l'approche du

Mouvement en matière de protection et les normes minimales en matière de protection, d'égalité de genre et d'inclusion, et de présentations des expériences de Sociétés nationales des Amériques. Le deuxième s'est plus particulièrement intéressé aux solutions durables. Les Sociétés nationales des Philippines et du Myanmar ont fait part de leurs expériences dans la conduite d'activités opérationnelles pour répondre au déplacement interne, ainsi que des actions de plaidoyer et de diplomatie qu'elles mènent au niveau national sur cette question.

Une séance thématique sur la protection a également été organisée pour faire mieux comprendre l'approche du Mouvement relative au déplacement interne, en particulier la Politique de 2009 et la résolution de 2019, et pour définir des mesures concrètes pour améliorer la réponse du Mouvement, notamment le renforcement de la prévention avant et de la protection après le déplacement.

B) Application de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne

Sociétés nationales appliquant la Politique du Mouvement relative au déplacement interne

- **Cameroun** – Depuis 2019, dans le cadre de la réponse au déplacement interne de plus de 200 000 personnes dans les régions occidentales du Cameroun, la Fédération internationale soutient la Croix-Rouge camerounaise au travers d'un [appel d'urgence](#) visant à fournir une assistance à 35 000 personnes sous la forme de transferts monétaires, de solutions d'hébergement, de soins de santé, de services de protection et de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
- **Honduras** – Le taux élevé de pauvreté et la violence armée qui frappent le Honduras contribuent au déplacement interne de populations depuis les zones rurales vers les zones urbaines. Les actes de violence, notamment les violences sexuelles et sexistes, touchent lourdement les populations déplacées, qui ont en outre besoin d'un soutien pour accéder au logement, à l'alimentation, à des services médicaux, à l'éducation et à des moyens de subsistance. La Croix-Rouge du Honduras soutient les services de base et en facilite l'accès, en étroite coordination avec le CICR et les autorités locales. Les déplacés internes sont associés à la conception du projet au travers de consultations, de groupes de discussion et d'enquêtes, pour garantir que la réponse fournie corresponde réellement à leurs besoins.
- **Libye** – Depuis 2020, en étroite coordination avec les autorités locales, les organisations locales et l'UNICEF, le Croissant-Rouge libyen [évalue les besoins des déplacés internes et leur fournit des services de base](#), notamment de la nourriture, des services d'hygiène et des services d'information.
- **Myanmar** – La Croix-Rouge du Myanmar a élaboré une stratégie relative à la migration et au déplacement pour la période 2022-2025. Cette stratégie est alignée sur les principes énoncés dans la Politique du Mouvement relative au déplacement interne, tout en mettant fortement l'accent sur les déplacés internes dans les situations de conflit et de catastrophe dans le pays.
- **Ukraine**³ – La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine répond aux besoins des personnes vulnérables déplacées dans le pays depuis le début de la crise, en novembre 2013. Grâce à l'[appel d'urgence lancé en 2013 par la Fédération internationale](#) et en coordination étroite avec les autorités gouvernementales concernées aux niveaux national et local, elle a pu déployer son action à plus grande échelle et fournir à plus de 100 000 déplacés internes des services tels que des premiers secours, des services médicaux – au moyen d'unités médicales mobiles –, des services de transferts monétaires et de distribution de bons, un soutien psychosocial et un appui aux moyens de subsistance. La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine a bénéficié de l'appui de la Fédération internationale, du CICR et d'autres partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Au terme de l'appel d'urgence, en 2018, elle a continué de fournir des soins de santé, un soutien aux moyens

³ Ce rapport ne tient pas compte de l'évolution de la situation en Ukraine et des interventions de la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine après février 2022.

de subsistance, des services de transferts monétaires et des prestations de soutien psychosocial aux déplacés internes.

C) Promotion de la recherche et outils existants et nouveaux outils à l'appui des interventions liées au déplacement interne

La Croix-Rouge camerounaise, avec l'appui du Groupe de référence sur le déplacement interne, a lancé un projet d'étude dans le but de mieux anticiper les besoins des personnes touchées par le déplacement interne et de mieux y répondre. Elle vise également à affiner ses outils et ses approches du déplacement interne. L'étude examine les risques que posent les déplacements internes, leurs causes et les schémas de déplacement, ainsi que les vulnérabilités et les besoins en protection et en assistance des personnes déplacées. Les conclusions montrent que la principale raison qui amène les personnes à se déplacer à l'intérieur de leur pays est la crainte pour leur sécurité physique. En revanche, ce sont les circonstances et les occasions qui déterminent les routes empruntées et les lieux de destination. D'autres thèmes sont également abordés, à savoir, la disponibilité et l'accessibilité de l'assistance humanitaire, l'intégration des déplacés, leurs moyens d'action et, pour quantité d'entre eux, le désir de retour malgré de nombreux écueils.

La Fédération internationale a publié un nouveau rapport mondial intitulé [Displacement in a Changing Climate](#) en amont de la COP26 qui s'est tenue à Glasgow. Au travers de 11 études de cas, ce rapport donne à voir comment les Sociétés nationales du monde entier protègent et aident les communautés dans le cadre de déplacements climatiques. L'accent est mis sur les activités menées pour répondre aux besoins des communautés touchées par le déplacement interne, mais de nombreuses situations où les catastrophes et les changements climatiques engendrent des déplacements transfrontaliers sont également décrites. Le rapport appelle instamment à engager une action plus ambitieuse en faveur du climat et à investir davantage dans les communautés et les acteurs locaux afin de relever les défis humanitaires urgents que posent les déplacements climatiques.

En 2021, la Fédération internationale a publié un nouveau guide intitulé [Plaider en faveur du renforcement des lois et des politiques relatives aux catastrophes pour protéger les déplacés internes en Afrique – Guide à l'intention des Sociétés nationales](#), qui vise à aider les Sociétés nationales d'Afrique à plaider en faveur de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui tiennent compte du climat et intègrent la protection des déplacés internes. Le guide met en lumière la façon dont les lois et les politiques peuvent favoriser une préparation et des interventions appropriées et efficaces dans le contexte des déplacements internes et les aspects que les Sociétés nationales peuvent envisager d'appuyer lorsqu'elles aident les gouvernements à élaborer ou réviser leurs lois relatives à la gestion des risques de catastrophe. Il propose également des activités clés, précédant ou suivant une catastrophe, en faveur desquelles les Sociétés nationales peuvent plaider, et présente des mesures essentielles qu'elles peuvent prendre pour se préparer à dialoguer avec les autorités.

En 2019, le CICR a publié un rapport sur le déplacement urbain intitulé [Déplacés urbains : s'adapter et répondre au déplacement hors des camps](#), qui fournit des recommandations essentielles sur la coopération avec les déplacés internes et les autorités locales en milieu urbain. Ce rapport a été présenté aux autorités nationales et municipales au Honduras et au Brésil, ainsi que dans de nombreux forums humanitaires en 2020 et 2021. La même année, le CICR a publié une nouvelle analyse intitulée [Dixième anniversaire de la convention de Kampala – Mise à jour des recommandations clés](#). Ce document fait le point sur les recommandations formulées dans son précédent rapport concernant le renforcement de la mise en œuvre de la Convention de Kampala, étoffe les éléments à l'appui de ces recommandations en présentant les progrès réalisés et met en évidence les actions qui seront les plus nécessaires à l'avenir.

La Fédération internationale, en collaboration avec le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat, a également élaboré un [Kit de formation sur le déplacement lié au climat](#) à l'intention des Sociétés nationales et de leurs partenaires. Il s'agit d'un ensemble de supports interactifs et d'outils innovants destinés aux formateurs et aux facilitateurs. Il détaille les divers concepts et la terminologie entourant le climat et le

déplacement et explore certains thèmes et sujets complexes présentant un intérêt particulier pour le travail des Sociétés nationales. Il contient en outre une série de fiches d'information comportant un résumé des principaux sujets, ainsi que des références, des liens et des études de cas illustrant le travail de différentes Sociétés nationales.

D) Influencer sur le débat et les politiques relatifs au déplacement interne

Le CICR, la Fédération internationale et le Groupe de haut niveau sur le déplacement interne du Secrétaire général des Nations Unies (Groupe de haut niveau sur le déplacement interne) ont organisé une [manifestation en ligne](#) sur la prévention des déplacements dus aux conflits armés, aux autres situations de violence et aux catastrophes lorsque les risques convergent. L'objectif était de mettre au jour les lacunes dans les actions menées par les États, la société civile et la communauté internationale, et de présenter les bonnes pratiques prometteuses qu'il est possible de déployer à l'échelle souhaitée. En amont de la consultation, les participants avaient reçu un document d'appui mettant en lumière les façons efficaces de renforcer la prévention, ainsi que le rôle et les responsabilités des gouvernements, des groupes armés non étatiques, des communautés et d'autres acteurs concernés dans la prévention du déplacement.

La Fédération internationale a remis un rapport au Groupe de haut niveau sur le déplacement interne, qui traite de l'importance des approches communautaires, des lois relatives aux catastrophes tenant compte du climat, de l'action anticipative et fondée sur les prévisions et de la collecte de données sur le déplacement interne. Elle a également participé à une [table ronde](#) sur les déplacements internes dans des contextes urbains organisée par le secrétariat du Groupe de haut niveau en coopération avec UN Habitat, le Service commun de profilage des déplacés internes (JIPS) et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).

Le CICR a par ailleurs soumis une contribution au Groupe de haut niveau sur le déplacement interne, qui souligne combien il est important de renforcer la prévention des déplacements internes, de placer les questions liées à la protection au cœur des débats et d'explorer les solutions possibles pour aider les personnes à stabiliser leur situation lorsqu'elles sont déplacées à l'intérieur de leur pays. Le CICR a également soumis au Groupe de haut niveau un document d'appui intitulé *Pathways to Durable Solution: Bolstering Interim Solutions to Internal Displacement*. Ce document vise à relancer la réflexion et l'action entourant les mesures progressives susceptibles d'aider les déplacés internes à retrouver un certain niveau de sécurité et d'autonomie sur le lieu où ils sont déplacés, au cours de crises prolongées, lorsque des solutions durables ne sont peut-être pas envisageables. Il évoque également le rôle que les acteurs humanitaires peuvent jouer pour soutenir les États et les personnes déplacées.

Le CICR a également formulé des commentaires sur le rapport sur les déplacements arbitraires de la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur pays, et a pris part à la manifestation parallèle des Nations Unies à ce sujet. Enfin, le CICR a prononcé une déclaration sur les déplacés internes devant la Troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle il a souligné la convergence des défis que posent la crise climatique et la pandémie de Covid-19, l'importance de prévenir les déplacements et la nécessité de trouver des solutions provisoires.

Le CICR et la Fédération internationale ont établi un document d'orientation conjoint intitulé [Comment réduire l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les déplacés internes](#). Ce document présente, à l'intention des autorités et d'autres parties prenantes concernées, les recommandations clés suivantes visant à réduire l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les déplacés internes : associer les déplacés internes aux stratégies et plans de préparation et d'intervention ; réduire le surpeuplement des camps et des installations similaires ; prévenir la violence à l'encontre des personnes déplacées et leur stigmatisation ; faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire ; et investir dans la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques afin de prévenir les situations engendrant un déplacement interne.

4) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Le Groupe de référence sur le déplacement interne continuera de se réunir régulièrement pour favoriser les échanges et renforcer la réponse du Mouvement face au déplacement interne. Les échanges sur la Politique du Mouvement relative au déplacement interne se poursuivront dans les forums de coordination régionale existants, qui s'intéresseront plus particulièrement aux possibilités et aux difficultés rencontrées au niveau régional.

Une courte animation sur la Politique du Mouvement de 2009 sera réalisée afin de diffuser plus largement l'approche du Mouvement en son sein et à l'extérieur. Le Groupe de référence élaborera d'autres orientations et outils ou adaptera ceux qui existent déjà afin de renforcer le soutien apporté aux Sociétés nationales dans leurs efforts visant à pour intégrer la Politique dans leurs actions liées au déplacement interne.

Un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la résolution sera soumis à la prochaine Conférence internationale.

Conclusion et recommandations

Ce rapport intérimaire présente les mesures prises à ce jour pour mettre en œuvre la résolution du Conseil des Délégués de 2019 relative au déplacement interne. Il met en lumière le travail en lien avec le déplacement interne que le Mouvement effectue sans relâche partout dans le monde, la création et le fonctionnement du Groupe de référence sur le déplacement interne, des exemples d'actions menées par des Sociétés nationales pour appliquer la Politique du Mouvement de 2009 relative au déplacement interne et la résolution du Conseil des Délégués de 2019, ainsi que des nouvelles études, des outils et des recommandations à l'appui des interventions liées au déplacement interne ; et les principales initiatives de diplomatie humanitaire sur la réponse aux besoins des personnes touchées par le déplacement interne.

Le Groupe de référence sur le déplacement interne, coprésidé par la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales, continuera de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des engagements formulés dans la résolution du Conseil des Délégués de 2019. Tous les ans, il élaborera un plan de travail recensant les principales actions qu'il doit mettre en œuvre, en tenant compte de l'évolution des besoins humanitaires et des priorités définies par le Mouvement.

En 2022, ses grandes priorités consisteront à poursuivre les activités de promotion de la Politique de 2009 ; encourager davantage les échanges et le partage des bonnes pratiques ; et mener des initiatives de diplomatie humanitaire mieux ciblées en faveur des personnes les plus vulnérables dans le contexte du déplacement interne.